

## La désindustrialisation de l'Europe risque de s'accélérer

---

La zone euro s'est déjà beaucoup désindustrialisée depuis 2021 : le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB est passé de près de 16% en 2011 à 14,7% à la fin de 2024.

A la différence de ce qu'on a observé aux Etats-Unis, ce recul de poids de l'industrie n'a pas été compensé par une hausse du poids des services technologiques (le poids des services technologiques dans le PIB est de 7% et il s'accroît aux Etats-Unis alors qu'il stagne autour de 4% dans la zone euro).

On peut craindre que la désindustrialisation de l'Europe se poursuive en raison :

- de la faiblesse de la recherche-développement et de l'investissement des entreprises ;
- du prix élevé de l'énergie, et du coût de la décarbonation ;
- de la faiblesse des compétences scientifiques de la population ;
- de la concurrence de la Chine et des pays d'Europe centrale ;
- de la pression mise par l'administration Trump pour que les entreprises européennes localisent leurs productions aux États-Unis.

## Patrick Artus

Conseiller économique senior

[patrick.artus-ext@ossiam.com](mailto:patrick.artus-ext@ossiam.com)

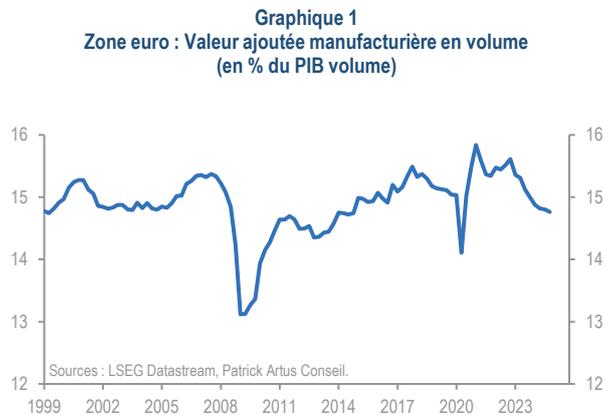
 @PatrickArtus

 Patrick Artus

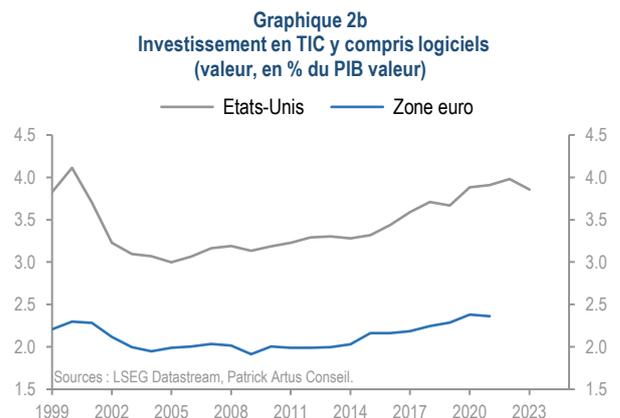
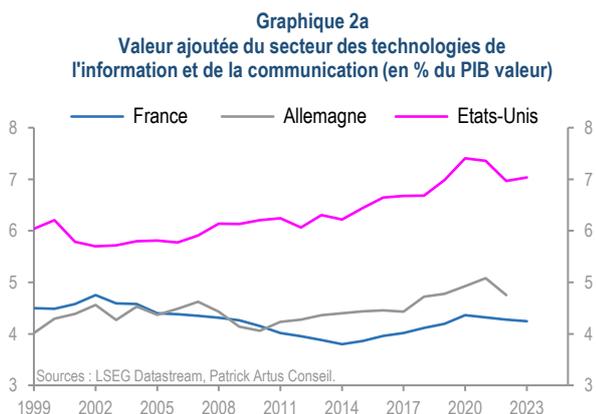
**Communication marketing** : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## La désindustrialisation de la zone euro n'est pas compensée par la croissance des services technologiques

Le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB de la zone euro a nettement reculé depuis le début de 2021 passant de 16% du PIB à 14,7% à la fin de 2024 (Graphique 1).



A la différence de ce qui a été observé aux Etats-Unis, la désindustrialisation de la zone euro n'a pas été compensée par une croissance forte des services technologiques, en raison de la faiblesse de l'investissement en nouvelles technologies dans la zone euro (Graphiques 2a/b).

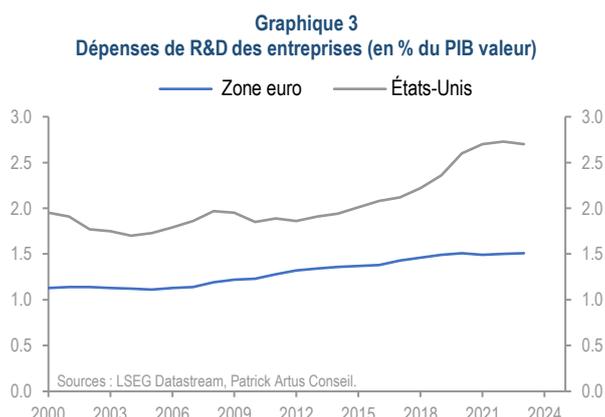


## On peut craindre que la désindustrialisation de la zone euro se poursuive

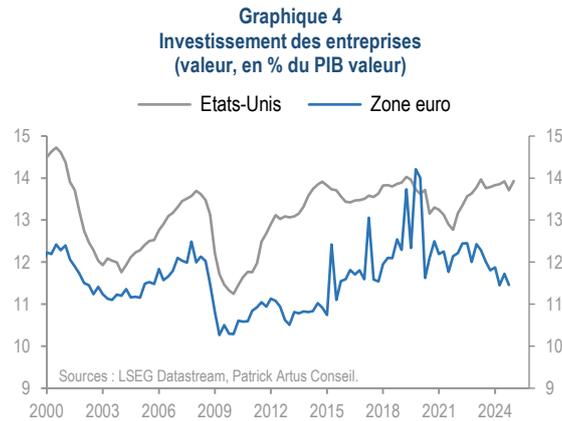
Nous voyons cinq raisons qui pourraient impliquer la poursuite de la désindustrialisation de la zone euro.

### 1. Faiblesse de l'effort de recherche-développement et de l'investissement des entreprises

Les entreprises de la zone euro font un effort faible de recherche-développement par rapport aux entreprises américaines (Graphique 3), ce qui freine leur productivité.

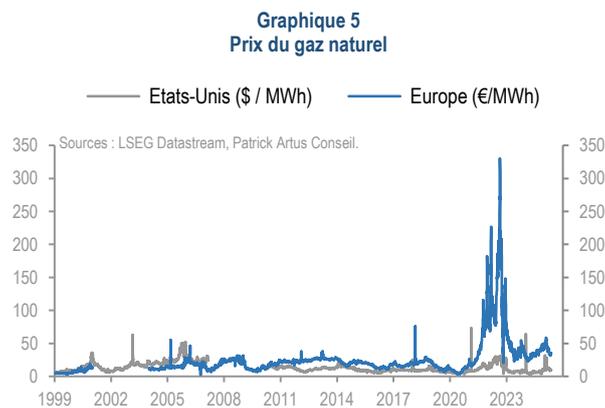


De plus, leur taux d'investissement est faible (**Graphique 4**), surtout depuis 2020, et décroît encore dans la période récente.



## 2. Prix élevé de l'énergie et coût de la décarbonation

Depuis l'arrêt des livraisons de gaz naturel russe, avec la guerre en Ukraine, le prix du gaz naturel a beaucoup augmenté en Europe (**Graphique 5**), ce qui est défavorable aux entreprises grosses consommatrices d'énergie (acier, aluminium, engrais, plastique...), et les pousse à localiser leurs productions aux Etats-Unis.



Le coût élevé de la décarbonation de l'industrie a pu aussi décourager les entreprises d'investir en Europe.

## 3. Faiblesse des compétences scientifiques dans la population

Le **Tableau 1** montre les compétences scientifiques (en numératie) de la population, mesurées par l'enquête PIAAC de l'OCDE.

Tableau 1 : résultats à l'enquête PIAAC de l'OCDE (score en numératie, 2023, par score décroissant)

Pays	Score
Japon	291
Suède	285
Allemagne	273
Canada	271
France	257
Espagne	250
Italie	244

Source: OCDE

On voit la faiblesse des compétences scientifiques en France, en Espagne et en Italie, ce qui est un obstacle au développement de l'industrie.

#### 4. Concurrence de la Chine et des pays d'Europe centrale

La faiblesse des coûts de production en Chine et dans les pays d'Europe centrale (**Tableau 2**), le niveau technologique élevé de la Chine (pour les cellules photovoltaïques, les batteries électriques, les éoliennes...) poussent à délocaliser des productions depuis la zone euro, à substituer des productions importées aux productions nationales dans les pays de la zone euro (**Graphiques 6a/b**).

Depuis 2021, c'est surtout en Chine et en Pologne qu'on voit une progression de la production manufacturière.

Tableau 2 : Coût horaire moyen par salarié dans l'industrie manufacturière (2023, en dollars)

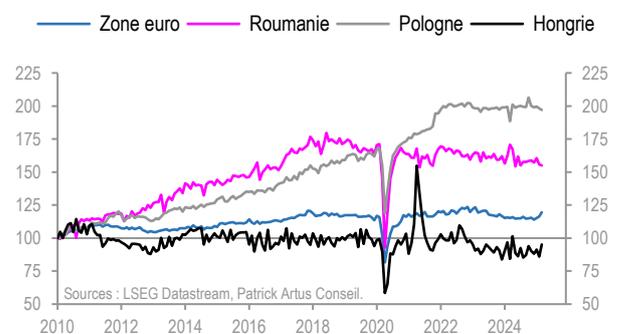
Pays	Coût horaire moyen (en dollars)
Chine	9.5
Roumanie	10.5
Pologne	14.2
Hongrie	14.7
Espagne	28.0
Italie	32.7
France	48.2
Allemagne	49.7

Sources : BIT, LSEG Datastream

Graphique 6a  
Production manufacturière (GA en %)



Graphique 6b  
Production manufacturière (100 : 2010.M1)

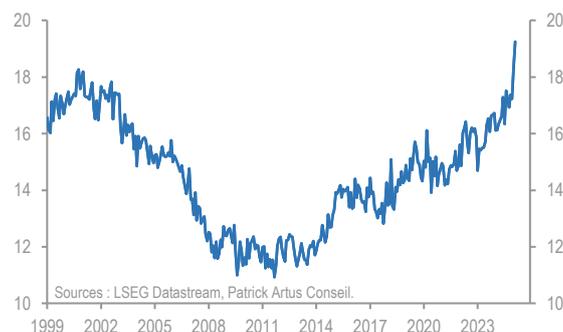


#### 5. Politique visant à relocaliser l'industrie aux Etats-Unis de l'administration Biden puis de l'administration Trump

18% des exportations de biens se la zone euro sont destinées aux Etats-Unis (**Graphique 7**). Avec l'inflation Reduction Act (IRA) décidé par Joe Biden puis avec l'imposition des droits de douane sur les importations en provenance d'Europe, décidée par Donald Trump, les Etats-Unis ont l'objectif de relocaliser aux Etats-Unis une partie de la production industrielle européenne jusque-là exportée vers les Etats-Unis.

L'effet des droits de douane pourrait de plus être renforcé par une **politique délibérée de dépréciation du dollar**.

Graphique 7  
Zone euro : Exportations de biens vers les Etats-Unis  
(en % des exportations de biens)



## **Synthèse : difficile de réindustrialiser la zone euro**

Les pays de la zone euro désirent se réindustrialiser. Mais la réindustrialisation de la zone euro est compromise par de nombreux obstacles :

- faiblesse de la recherche-développement et de l'investissement des entreprises ;
- prix élevé depuis 2022 de l'énergie et coûts associés à la décarbonation ;
- faiblesse des compétences scientifiques ;
- concurrence de la Chine et des pays d'Europe centrale ;
- volonté de l'administration Trump de réindustrialiser les Etats-Unis.

**Avertissement**

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.